



PV 359 DU JEUDI 26 OCTOBRE 2017

GRUPEMENT BEAUJOLAIS

Tél 04 74 68 67 83

beaujolais@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 19 octobre 2017

Présents : S. BOISSET – G. PISTOL - G. SEVE - D. COMBIER – A. FEZZA – C. PERROT – Z. BENSLIMANE – C.ROBERT

Courrier :

FC TARARE : coupe du Beaujolais U13.

MDA : U7 du 21 octobre. Noté.

PONTCHARRA ST LOUP : U7 du 21 octobre. Noté.

ENTENTE JEUNES VAUXONNE : U11 2^e phase

LAMURE : concerne entente en catégorie U13.

Engagements :

A NOTER : tout engagement supplémentaire est à faire parvenir sur la boîte mail du Groupement Beaujolais et non sur président. Merci.

GLEIZE : 5^e équipe U9

BULLY : 1 équipe U7

DOMTAC FC : 6^e équipe U9

DENICE : 3^e équipe U9

RC BELIGNY ; 2^e équipe U7

LIERGUES : 3^e équipe U7

AMPLEPUIIS : retrait une équipe U7

AMPLEPUIIS : 4^e équipe U9

COMMISSION U7

Christian PERROT tél. 06 73 97 85 99

Les photos de la journée d'accueil à Tarare sont visibles sur le site du DLR rubrique Medias.

Prochaine journée le 25 novembre.

ATTENTION : plusieurs licences manquantes, pensez à vous mettre à jour le plus rapidement possible.

REGLEMENT U7

Nombre de joueurs : 4 joueurs dont le gardien de but + 2 remplaçants au maximum (ils pourront entrer en jeu à n'importe quel moment de la partie à la volée)

Dimension du terrain : 20 m x 30 m

Durée du festifoot : 5 matchs de 8 minutes

Zone des 8 mètres : la relance protégée : lorsque le **gardien de but** a le ballon dans les mains, l'ensemble de l'équipe adverse doit se trouver en dehors de la zone des 8 mètres (à matérialiser)

Il ne doit pas y avoir plus de 2 partenaires dans la zone des 8 m

Il fait la passe à un de ses partenaires dans la zone des 8 m, les adversaires ne peuvent y entrer que lorsqu'il a touché le ballon

Tacles interdits en U7.

COMMISSION U9

Zinedine BENSLIMANE tél. 06 27 11 30 60

HORAIRE LEGAL DES FESTIFOOT 10 HEURES. Présence des équipes à 9 h 30 sur les sites.



PV 359 DU JEUDI 26 OCTOBRE 2017

JOURNEE DU 18 NOVEMBRE :

Terrains retenus : LA TOUR DE SALVAGNY – AMPLEPUIS – ANSE – LIERGUES – CHAZAY – LUCENAY – BELLEVILLE – VALSONNE – LE BOIS D'OINGT – CHATILLON D'AZERGUES.

Les équipes féminines ne participent pas aux festifoots en raison du challenge Passion prévu le 19 novembre à Chas-sieu.

REGLEMENT U9

Nombre de joueurs sur le terrain : 5 dont le gardien de but (+ 2 remplaçants au maximum qui peuvent entrer à tout moment de la partie à la volée)

Durée du festifoot : 4 matchs de 12 minutes

Dimension du terrain : 35 m de long, 25 m de large

Surface de réparation : largeur du terrain et 8 m de long

Zone des 8 mètres : la relance protégée : lorsque le **gardien de but** a le ballon dans les mains, l'ensemble de l'équipe adverse doit se trouver en dehors de la zone des 8 mètres (à matérialiser)

Il ne doit pas y avoir plus de 2 partenaires dans la zone des 8 m

Il fait la passe à un de ses partenaires dans la zone des 8 m, les adversaires ne peuvent y entrer que lorsqu'il a touché le ballon

Le dégagement du GB suite à une sortie de but s'effectue à la main dans la zone des 8m.

Interdiction à la relance de volée ou ½ volée de la part du GB = si le GB relance de volée ou ½ volée, le ballon lui est rendu et il refait son dégagement.

Il peut soit relancer à la main, soit relancer aux pieds en ayant préalablement posé le ballon au sol.

Tacles autorisés en U9.

COMMISSION U11

Gilbert SEVE tél. 04 26 74 49 81 – 06 22 82 74 09

FEUILLES DE PLATEAUX MANQUANTES :

Journée du 7 octobre

Plateau 405 à St Loup

Journée du 14 octobre

Plateau 501 à Beaujeu

Plateau 504 à Villefranche

Plateau 513 à St Loup

Plateau 516 à St Etienne les Oullières

Plateau 517 à Villefranche.

COMMISSION U13

Guy PISTOL (responsable championnat et coupe Festival) tél. 06 32 88 07 18

Coupe du Beaujolais : responsable Ahmed FEZZA tél. 06 50 16 23 05

CHAMPIONNAT U13 : MODIFICATION CALENDRIER

POULE E à compter du 18/11 : sortie de MDA5F.

A NOTER :

En poule A lire CHAMBOST ST JUST 1 (à la place de ENTENTE HAUTE AZERGUES 1)

En poule E lire LAMURE 1 (à la place de ENTENTE HAUTE AZERGUES 2)

LIEUX DES RENCONTRES :

ENTENTE JEUNES VAUXONNE joue à St Georges

DOMTAC FC : équipes 3 à 10 heures à Dommartin ; équipe 4 à 14 heures à Dommartin

BEAUJOLAIS FOOTBALL: stade de Fleurie

LIERGUES : équipes 1 et 2 à 10 heures stade de l'Eclair

PONTCHARRA ST LOUP : équipe 1 et 2 à 10 heures à Pontcharra ; équipe 3 à 10 heures à St Loup

MDA : joue à ANSE

FC TARARE : U13 et U11 au stade de La Plata.



PV 359 DU JEUDI 26 OCTOBRE 2017

MODIFICATION DE LIEU OU D'HORAIRE :

Journée du 25 novembre :

Poule B : La rencontre FCVB3 – Amplepuis 1 se jouera à 15 H30 stade Montmartin

Journée du 16 décembre

Poule B : La rencontre FCVB3 – Liergues 1 se jouera à 15 H 30 stade Montmartin

Poule C : la rencontre SORNINS REUNIS – AMPLEPUIIS 2 se jouera le 11/11/2017 à 14 heures (accord des 2 clubs)

Poule D : la rencontre FCVB4 –MDA 4 se jouera à 15 h 30 stade Montmartin.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

Journée du 7 octobre

Poule B : Pontcharra St Loup 1 – Amplepuis 1

Poule C : Pontcharra St Loup 2 – Gleizé 1



COMMISSION COUPES A 11

Christian ROBERT tél. 06 87 18 51 07 et Didier COMBIER tél. 06 33 65 15 22

TIRAGE AU SORT DU PREMIER TOUR DE COUPE MAGAT EFFECTUE CE JOUR AU GROUPEMENT :

Les rencontres sont à jouer le mercredi 1^{er} novembre à 14 h 30 sur le terrain du premier club nommé

1. VAUX EN BEAUJOLAIS/CLOCHEMERLE – POUILLY POMMIERS **report présumé**

2. O.S.B.2 – LAMURE 2

3. ENTENTE VAUXONNE 2 – O.S.B.1

4. PONTCHARRA ST LOUP 2 – DOMTAC FC 2

5. SUD AZERGUES FOOT 2 – O. BELLEROUCHE 2

6. TERNAND – ARNAS

7. LIMAS 2 – BEAUJOLAIS FOOTBALL 2 **se joue à 12 heures**

8. USF TARARE 2 – DENICE 2 **stade de La Plata à Tarare**

9. TARARE FC 2 – LES SAUVAGES 1

10. AMPLEPUIIS 2 – PROPIERES

11. MDA 3 – CHAZAY FC 2

12. LIMAS 1 – ST JEAN SPORT

13. ENT. ODENAS CHARENTAY ST LAGER 2 – BELLEVILLE ST JEAN D'ARDIERES 2

Exempt : Chambost St Just 1

En coupe de Lyon et du Rhône : ENT. VAUXONNE 1 – CHAZAY FC1 – GLEIZE 1 – LIERGUES 1 – ENT. ODENAS CHARENTAY ST LAGER 1 – OUROUX – ST IGNY DE VERS 1 – SUD AZERGUES FOOT 1 – FC TARARE 1 – USF TARARE 1 – VALSONNE – BULLY – LAMURE 1.

Toute modification de date, de lieu ou d'horaire doit mentionner l'accord de l'adversaire.